Collect' info

Juin 2006 • N° 3

Screlec sur tous les fronts...

Le rendez-vous incontournable des professionnels des piles et accumulateurs

Du 6 au 8 juin 2006, Screlec participera à la 8ème édition de Batteries 2006, à Paris. Unique en Europe, ce rendez-vous permet, une fois par an, de passer en revue les actions de l'année précédente, de prendre des engagements pour l'avenir et de faire un état des lieux du marché. Tous les industriels du secteur seront présents à ce grand événement d'envergure internationale.

Une conférence de presse

Le 15 juin 2006, Jacques David présentera à la presse généraliste et spécialisée le programme « Batribox l'éco-réflexe » et dévoilera les principes et le calendrier de la campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Screlec et les déchets ménagers

Les 27, 28 et 29 juin 2006, à Agen, se tiendront les 9ème assises nationales des déchets ménagers et assimilés.
Screlec sera présent pour la première fois sur ce salon et saisira ainsi l'occasion de faire un point sur le recyclage des piles et des accumulateurs devant un public de professionnels et les collectivités locales.

Screlec a la parole

Du 28 au 30 juin prochain se tiendra, en Suisse, à Interlaken, le congrès international sur le recyclage des piles et accumulateurs. Jacques David, Directeur de Screlec, présentera les ambitions nouvelles de Screlec devant un parterre de professionnels. Ce sera l'occasion, à un niveau international, de présenter officiellement le nouveau programme d'action à destination du grand public français : Batribox

La Directive «Battery» adoptée

Dés le premier jour de la conciliation : le 3 mai, le Parlement et le Conseil Européen se sont mis d'accord.

Les objectifs de collecte sont dorénavant fixés à 25 % d'ici 2012 et à 45 % d'ici 2016. Les conséquences pour la France seront limitées, le premier objectif étant déjà atteint, et le second devrait l'être d'ici 2 ou 3 ans.

En revanche, pour les piles et accumulateurs des professionnels, la responsabilité de collecte et de recyclage sera placée sur les producteurs. Actuellement ce sont les utilisateurs qui sont responsables.

Par ailleurs, ce nouveau texte restreint également la mise sur le marché pour les accumulateurs portables Ni-Cd avec néanmoins de nombreuses exemptions (voir Collect'info N°2).

Cette nouvelle Directive devrait maintenant être formellement adoptée d'ici fin juin, à la fois par le Parlement et par le Conseil des Ministres Européens, puis elle sera publiée au Journal Officiel.

Les Etats-membres devront transposer les dispositions de cette Directive dans leur droit national d'ici 2008.

imprimé sur papier cyclus
LE PUBLIC SYSTEME

Éditorial

Une nouvelle Convention... de nouveaux objectifs... plus de sensibilisation du public

Les Pouvoirs Publics viennent de renouveler notre Convention pour 2 ans.
Ceci montre que les objectifs que nous nous sommes assignés et les moyens que nous nous donnons s'inscrivent dans la politique du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en matière de gestion des déchets.
En 2005, Screlec a collecté 640 tonnes d'accumulateurs usagés et 270 tonnes de piles. Dans notre Convention, nous prévoyons de recycler 800 tonnes d'accumulateurs et 400 tonnes de piles en 2006. Ces objectifs ambitieux tiennent compte de l'adhésion à Screlec des principaux acteurs du secteur de l'outillage électro-portatif.
Ce 2ème renouvellement intervient alors qu'à Bruxelles, un accord a été trouvé sur la nouvelle Directive «Battery». Screlec est déjà en avance sur les objectifs de collecte que cette nouvelle directive imposera.
Pour continuer à mener à bien nos missions, nous travaillons activement à l'optimisation de nos outils de collecte.
Une campagne de communication ambitieuse destinée à informer et sensibiliser le grand public et les professionnels du secteur sera lancée cette année. Cette campagne intitulée BATRIBOX est susceptible d'être déclinée par tous les acteurs intervenant dans la collecte des piles et accumulateurs.

Plus que jamais, ensemble,
valorisons nos énergies.

Jacques David
Directeur

La Convention de Screlec est renouvelée pour 2006-2008

Le 31 mars 2006, les Pouvoirs Publics ont renouvelé la Convention relative à l'élimination des piles et accumulateurs portables et usagés, avec cette année, des objectifs encore plus ambitieux.

**Renouvellement de la Convention, atteinte des objectifs, lancement d'une grande campagne de sensibilisation et d'information de l'opinion publique, rendez-vous avec la presse française, avec les professionnels du secteur…
Ce troisième trimestre de l'année 2006 se veut riche en événements de toutes sortes pour Screlec. Après la stratégie et la réflexion, voici venu le temps de l'action.**

Screlec Environnement 11/17 rue Hamelin - 75016 PARIS - FRANCE
Tel. : 33 (0) 1 56 28 92 51 - Fax : 33 (0) 1 56 28 99 26 - www.screlec.fr
Société Anonyme au capital de 352 515 Euros - RCS PARIS - SIRET : 422 582 072 000 19 - Code APE : 514 F
T.V.A intracommunautaire : FR 72 422 582 072
Service clients : N° Indigo 0 825 82 82 82 0,13 € TTC / MN

news letter juin halo.indd 2-3 02/06/2006 15:38:15

batribox

l'éco-réflexe !

Dès 2006, ayez l'éco-réflexe !

Parce que l'une des missions principales de Screlec est la sensibilisation du grand public à la collecte des piles et batteries usagées, Screlec a décidé au travers de son nouveau programme Batribox de se lancer dans une démarche didactique claire et simple.

Comment mieux faire prendre conscience aux consommateurs-citoyens de l'importance réelle de la collecte et du recyclage des piles et des accumulateurs, si ce n'est en les replaçant dans leur univers quotidien : leur domicile.

L'idée de représenter tous les objets contenant des piles et des accumulateurs, au sein d'une maison illustrée est alors devenue une évidence : téléphone, outils sans fil, télécommande, réveil-matin, ordinateur, lecteur MP3… Tout le monde est concerné : les urbains comme les ruraux, les grands et les petits.

Cette maison sera déclinée dans tous les supports de communication (kits d'information, affiches, dépliants) qui accompagneront la mise en place du Programme Batribox.

Charte Batribox

Screlec estime qu'il est important de permettre à l'ensemble des acteurs professionnels impliqués (fabricants, distributeurs, associations de consommateurs, points de collecte…), dans la question du recyclage des piles et des batteries, de formaliser leurs engagements.

Une Charte a été rédigée et sera proposée à la signature dès le mois de juin 2006.

Ce document rappelle d'une part les engagements propres à Screlec (lancement d'une campagne de communication nationale visant à faire connaître au grand public le programme Batribox) et d'autre part, les principes fondateurs et préalables à toute démarche de recyclage des piles et des batteries et qui devront être respectés par le signataire (respect de l'environnement, sensibilisation des citoyens).

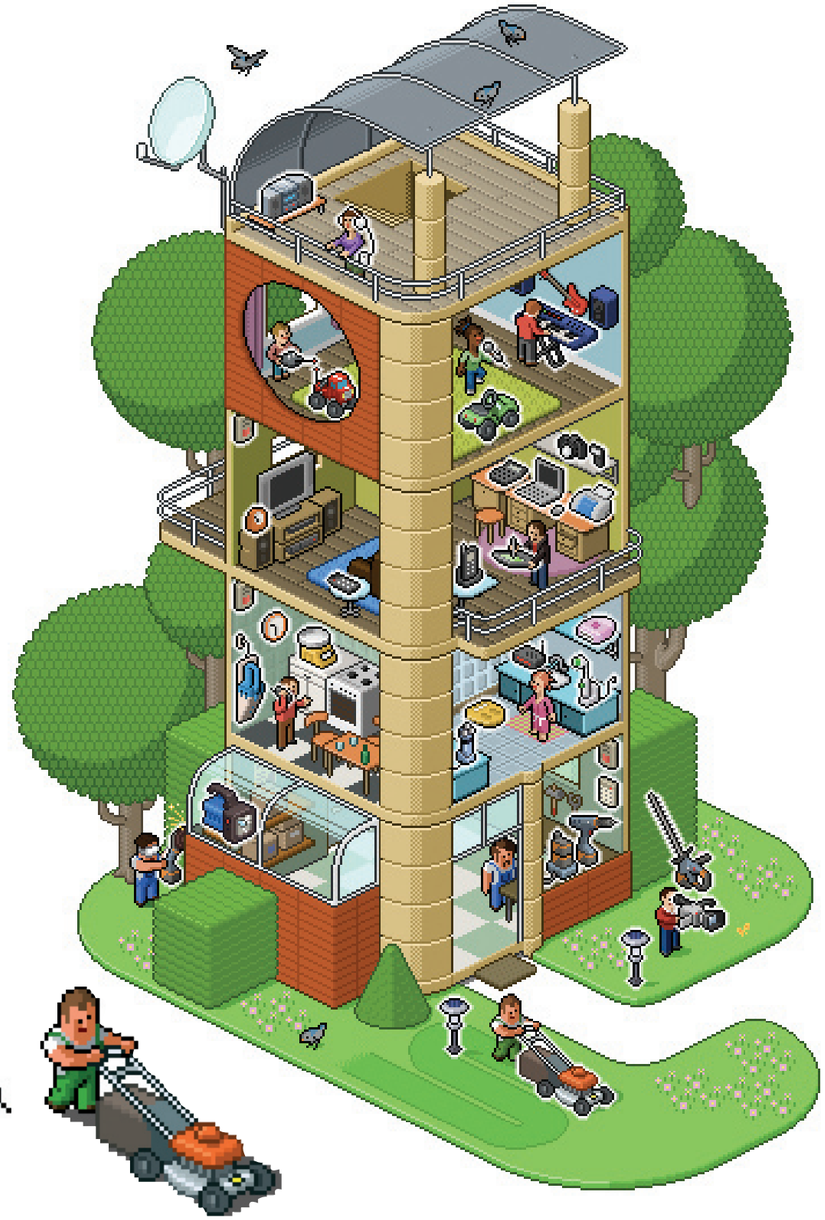

Questions à…

Alain GELDRON,
Chef du Département Prévention Recyclage et Organisation des Filières au sein de l'ADEME fait le point pour Collect'Info sur la collecte des piles et des accumulateurs en France.

Depuis 2001 comment jugez vous l'évolution de la filière piles et accumulateurs ?
La filière des piles et accumulateurs démarrée il y a 5 ans s'est mise assez rapidement en place au travers de nombreux points de collecte mais en restant parfois peu visibles du public. Les quantités collectées ont ainsi régulièrement progressé mais à un niveau qui reste faible (hors batteries de démarrage au plomb), moins de 30 %, au regard de ce que l'on peut attendre d'une filière efficace. La communication auprès des citoyens est indispensable pour atteindre des taux satisfaisants.

La future collecte des DEEE aura-t-elle un impact sur la collecte des piles et accumulateurs ?
Incontestablement la collecte des produits en fin de vie conduira à collecter plus de piles et accumulateurs intégrés aux équipements. L'on peut penser que cela sera plus particulièrement le cas pour les piles boutons et les accumulateurs portables. Pour ces derniers une croissance sensible des taux de collecte est envisageable en lien avec l'obligation d'extraire ces composants des DEEE.

Les procédés de traitement suivent-ils les évolutions technologiques des piles et accumulateurs mis sur le marché ?
Comme pour tous les déchets issus de produits en fin de vie les technologies de traitement s'adaptent et s'adapteront aux nouvelles technologies dès que ces nouveaux produits compromettent les traitements existants ou lorsque les quantités susceptibles d'être collectées génèrent un nouveau potentiel de marché. Je pense par exemple aux technologies lithium ion ou lithium polymère pour lesquelles des progrès restent à faire. Ceci induit en général un retard important entre l'entrée en fonction des nouvelles technologies et la mise en œuvre opérationnelle des modes de traitement adaptés. Les fabricants ne peuvent toutefois pas se désintéresser de ce problème leur responsabilité pouvant être invoquée.

news-lettr-juin-kalo.indd 4-5 02/06/2006 15:38:49